

Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du mardi 3 octobre 2023

Présidence: Federico Rapini

Ouverture: 20h00

Appel: 44 membres présents, 11 membres excusés

Excusés
Claude Bidlingmeyer
Philippe Blaser
Baptiste Conti
Antonio Magallanes
Emmanuel Mounier
Dominique Perren
Philippe Rosset
Manfred Ruchti
Catherine Safi
Hubert Silvain
Florent Simonot

Le quorum est atteint: 80%

Ordre du jour

1. **Procès-verbal** de la séance du **5 septembre 2023**.
2. **Communications** du Président.
3. **Communiqué** de la Municipalité **N°18**.
4. **Préavis municipal No. 39/2021-2026** : Arrêté d'imposition pour l'année 2024.
Rapport de la CoFin. Décision.
5. **Préavis municipal No. 36/2021-2026** : Demande d'un crédit d'étude pour investiguer sur les raisons de la présence de corrosion sur des embarcations au port des Vernes.
Rapport de la commission ad hoc. Décision.
6. **Réponse** à la motion Conti et consorts « Soutien au pouvoir d'achat des ménages rollois ».
7. **Réponse** à l'interpellation Cuendet et consorts « Pour la pérennité des arbres sur la Promenades des Grandes-Buttes ».
8. **Associations intercommunales** : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / **Commissions consultatives municipales** : CODEV – COCISE – COMED.
9. **Divers** et propositions individuelles.

Conseil Communal de Rolle

En ouverture de séance, le Président procède à l'assermentation de Mme Alexia Gervasoni Favre-Bulle - PLR, en remplacement de M. Denis Mézentin - PLR, démissionnaire.

Il souhaite ensuite la bienvenue à chacun et fait voter l'ordre du jour modifié au point 6 qui est en fait une motion et non pas une interpellation, et qui doit donner lieu à la nomination d'une commission ad hoc. Cette motion aurait dû être transmise en tant que postulat et la Municipalité y a répondu comme s'il s'agissait d'un postulat. Sur la base du rapport municipal, le Conseil doit nommer une commission puis le Conseil se prononcera sur le rapport.

M. Dubuis propose que les motionnaires fassent savoir si la réponse de la Municipalité leur convient, et si tel n'est pas le cas qu'ils déposent un postulat lors du prochain conseil.

M. Founou trouve que la proposition de la préfète, à savoir nommer une commission chargée de traiter la réponse municipale, serait la voie à suivre.

M. Hay remarque que la principale motionnaire n'étant plus conseillère, il n'est pas possible de lui demander son accord.

Mme Vollenweider estime que la proposition de M. Dubuis est tout à fait pertinente afin de remettre ce point dans la bonne direction.

M. D. Bidlingmeyer suggère de suivre les directives de la préfète.

M. Balmer signale que pour les motions et postulats, la procédure veut qu'une commission ad hoc les traite avant débat devant le Conseil.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité, le point 6 donnant lieu à la nomination d'une commission.

1. Procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023.

Mme Ruchti précise qu'elle n'était pas absente durant une semaine, malgré ce qui est stipulé en page 134. Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président lit la lettre de démission de M. Denis Mézentin de sa fonction de conseiller.

Il explique ensuite que pour le point des révocations, la préfète a mentionné que « Pour qu'il y ait récusation il faut que la personne concernée ait un intérêt personnel et privé prépondérant en lien avec l'objet concerné ». D'après le Président la notion d'intérêt personnel et privé prépondérant est assez floue, et il propose d'anticiper ce cas de figure en étant attentifs lors des nominations des membres des commissions à l'avenir. Il rappelle d'ailleurs que les commissions sont habilitées à auditionner des personnes extérieures aux commissions afin d'éclairer leurs débats.

A propos des élections fédérales, il remercie d'ores et déjà les bonnes volontés qui se feront connaître et les personnes convoquées de proposer un remplaçant en cas de défection.

Il termine par l'évocation de l'inauguration de la Place Silas Pfund, ancienne Place du Port qui a changé de nom sur proposition de M. Jacques Tschudin, qui réside dans la maison de Silas Pfund.

3. Communications de la Municipalité

Mme Vollenweider explique que la Commission consultative d'intégration suisses-étrangers va désormais, dès le 7 octobre et chaque premier samedi du mois, tenir un stand sur la Place du Marché afin d'accueillir et d'informer les résidents rollois étrangers pour favoriser leur intégration. Elle signale également que le nouveau programme du Casino est paru et disponible.

Conseil Communal de Rolle

Mme Rod fait le bilan de la semaine rolloise du climat qui a eu lieu en septembre. Elle a permis à de nombreux citoyens de participer à une vingtaine d'activités différentes destinées à des publics divers, avec au final la présentation du Plan Climat pour laquelle une septantaine de personnes étaient présentes. Une navette solaire a fait des tours sur le lac pour plus de 180 personnes. Cette semaine fut un succès et elle remercie la Commission Energie et Développement durable.

4. Préavis municipal No. 39/2021-2026 : Arrêté d'imposition pour l'année 2024. *Rapport de la CoFin. Décision.*

Mme Beck, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis puis le président ouvre la discussion sur le fond.

M. Joly rappelle que le contexte n'est pas favorable aux changements. Toujours beaucoup d'incertitudes et ce que le Canton annonce au sujet de la prochaine péréquation dès 2025 n'est pas plus rassurant. La discussion autour du coefficient d'impôt de Rolle a été assez nourrie et fournie, et il pense que tous les aspects ont été relevés. Il faut considérer que les contribuables rollois sont soumis aux aléas de l'inflation et la commission a tenu à ne pas pénaliser les ménages davantage, même s'il semble que le Canton fera un geste envers tous les contribuables. L'arrêté du TF, qui a une grande importance pour Rolle, a statué en faveur de Rolle et a annulé la décision de 2019. Il n'y a pas de nouvelle décision, néanmoins à lire l'arrêté du TF, elle devrait être plus favorable à Rolle, mais pour l'instant on ne sait pas à quel point, on peut juste espérer qu'elle ne sera pas pire sachant de quelle façon fonctionne le Canton. La commission recommande donc à la majorité de maintenir le taux d'imposition actuel afin de ne pas modifier l'impact sur les habitants rollois.

Mme Choulat Pugnale abonde dans le sens des propos de M. Joly et pour expliquer le pourquoi du coefficient inchangé, redit que les charges péréquatives et les impôts reçus par les entreprises établies à Rolle sont très variables, ceci depuis des années, que la marge d'autofinancement est positive depuis plusieurs années, que le taux d'endettement a légèrement baissé au vu des chiffres 2022 et 2021 et qu'il n'est pas question de surcharger le budget des ménages communaux.

Mme Beck explique qu'elle s'est abstenue lors du vote ; il y a une sorte de propension à dire que la situation rolloise est suspendue aux décisions du Canton et aux recours pensant que les finances rolloises pourront recevoir un coup de pouce miraculeux auquel elle ne croit pas. Elle a peur qu'à moyen ou court terme on ne soit obligés, compte tenu des investissements à consentir et du programme climatique et autres, d'augmenter les impôts non pas par petites touches mais beaucoup d'un coup.

Le Président clôt la discussion et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à la majorité (28 oui, 2 non, 12 abstentions).

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 39 de la Municipalité du 4 septembre 2023
- Entendu le rapport de la Cofin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 59,5% selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

Le **Préavis N° 39** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 3 octobre 2023

Conseil Communal de Rolle

- 5. Préavis municipal No. 36/2021-2026 :** Demande d'un crédit d'étude pour investiguer sur les raisons de la présence de corrosion sur des embarcations au port des Vernes. *Rapport de la commission ad hoc.* **Décision.**

M. Tschudin, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis puis le président ouvre la discussion sur le fond.

Mme Ulliel demande pourquoi, puisque le site est pollué, on ne ferait pas directement des analyses de boues sans passer par le budget de Fr. 40'000.-.

Mme Choulât Pugnale lui répond que ce travail a été attribué à un bureau d'ingénieurs et pour l'instant il n'est pas certain que le site soit pollué. Ce bureau a imaginé trois scénarii possibles et elle estime qu'il faut faire confiance à ces ingénieurs qui ont fait la transformation et l'agrandissement du port. Elle rappelle que le montant de Fr. 38'900.- aurait très bien pu être passé en Municipalité, mais cette dernière a voulu que la décision passe par le Conseil pour que subsiste une trace. Selon le résultat des analyses, il faudra peut-être draguer le port, comme ce fut le cas pour le port ouest, et les analyses permettront de dire si les boues peuvent être draguées et mises au milieu du lac ou dans une décharge spécialisée. Ces analyses sont vraiment nécessaires.

Mme Ulliel demande si les analyses des boues coûtent Fr. 40'000.-.

Mme Choulât Pugnale rétorque que dans le préavis les coûts sont détaillés, pour un total de Fr. 38'900.-.

Mme Ulliel pense que l'on pourrait procéder aux analyses de boues sans dépenser autant d'argent.

Mme Choulât Pugnale explique que ces analyses devront être faites pour savoir si la norme cantonale DCPE 1000 est respectée ou non.

Mme Ulliel demande quel sera le travail des ingénieurs, pourquoi ne pas analyser que les boues pour un montant de Fr. 11'520.- ?

Mme Choulât Pugnale revient sur le préavis et détaille le travail du bureau d'ingénieurs et les honoraires.

Le Président clôt la discussion et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 36 de la Municipalité du 14 août 2023
- Entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter le présent préavis et d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 38'900.- TTC pour investiguer sur les raisons de la présence de corrosion sur des embarcations au Port des Vernes ;
2. D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte 4710.50300 « Etude investigation corrosion Port des Vernes » ;
3. D'autoriser la Municipalité, en cas de besoin, à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 2 ans.

Le **Préavis N° 36** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 3 octobre 2023

6. Réponse à l'interpellation Conti et consorts « Soutien au pouvoir d'achat des ménages rollois ».

Décision ayant été précédemment prise de nommer une commission pour traiter la réponse à la motion, le Président attend les noms des membres sachant que la présidence sera assumée par un membre « Vert ».

7. Réponse à l'interpellation Cuendet et consorts « Pour la pérennité des arbres sur la Promenades des Grandes-Buttes ».

M. Cuendet remercie la Municipalité de sa réponse, et demande où seront plantés les 200 arbres mentionnés dans le cadre du Plan Climat et s'il y a un horizon temporel pour les plantations.

Mme Rod explique qu'il s'agit d'étudier sur l'ensemble du territoire les endroits à arboriser mais beaucoup de lieux sont déjà identifiés comme prioritaires. Le but est de débiter des plantations en 2024 tout en faisant l'analyse globale du territoire. Le travail se fera par priorités. Pour la promenade des Grandes Buttes l'objectif est de limiter l'imperméabilisation des sols en particulier sur les cheminements piétonniers, et toute une réflexion sur la typologie de revêtement adéquat doit être menée. Pour l'instant aucune solution technique n'est encore retenue. Le dossier du chauffage à distance avance rapidement, et si tout se déroule bien, dans les deux à trois prochaines années des choses vont se passer.

8. Associations intercommunales : AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance et Jeunesse ENJEU – ORPC / Commissions consultatives municipales : CODEV – COCISE – COMED .

M. Hay s'exprime au sujet de l'AIER dont la dernière séance a eu lieu le 21 septembre. Le budget 2024, en hausse à cause des prix de l'énergie, a été accepté. Il y a toutefois une grande différence qui est qu'il n'est plus nécessaire d'amortir la STEP ; l'amortissement de la STEP, environ Fr. 700'000.- par an, était un obstacle énorme car si on devait avoir une super-STEP, il aurait fallu continuer à amortir et commencer à investir dans la nouvelle. A présent la page se tourne et elle est amortie ; la discussion a donc été de savoir si on pouvait commencer à mettre de l'argent de côté pour la future STEP et la réponse fut non. L'association ne peut pas créer de réserve à cet effet, c'est aux communes de le faire. Il y aura donc, pour la commune, moins de charges pour l'AIER, sauf si elle désire faire des réserves. Si la STEP actuelle était transformée pour être compatible avec les micro-particules et autres, il faudrait investir 23 mios. Le coût d'une super-STEP serait donc assez énorme.

Des générateurs consommant moins d'énergie sont installés pour le traitement de l'eau.

Pour le SIDERE, il mentionne qu'une séance spéciale est convoquée à court terme, sans ordre du jour pour l'instant.

M. Walter pour ENJEU, explique que le budget n'a pas encore été validé par le Conseil Intercommunal, seulement par le Comité de Direction. Lors de la dernière séance du Conseil Intercommunal, le préavis portant sur la pose de panneaux solaires sur le bâtiment F du Martinet a été validé, tout comme la participation à l'étude de la circulation sur le Maupas, étude partagée entre la Commune de Rolle et ENJEU.

Mme Choulât Pugnale, pour l'ORPC, informe que le budget a été validé lors de la dernière séance, budget quasiment identique à celui de 2023 ainsi qu'un préavis de Fr. 900'000.- pour la mise en conformité du bâtiment de l'ORPC à Prangins, montant qui correspond à un coût par habitant de Fr. 0.40.

Conseil Communal de Rolle

M. Hay, pour la Cocise dont il est membre, souligne que la Municipale répondante a donné des impulsions intéressantes qui se traduisent par exemple par les permanences du samedi matin. Ces permanences ne peuvent fonctionner que si plusieurs personnes se trouvent sur le stand pour créer un peu d'animation. Le but est de parler aux nouveaux habitants qui ne sont pas forcément francophones, et de leur expliquer divers thèmes, comment voter par exemple.

9. Propositions individuelles et divers.

M. Panchaud a observé que la piste cyclable sur la route du Lac se termine à l'entrée de Rolle et reprend de l'autre côté de la ville. Il se demande si dans le plan mobilité, ou autre, il est intégré dans la réflexion de créer quelque chose pour les vélos.

Mme Rod confirme que la Municipalité a pour objectif d'améliorer les infrastructures de mobilité active, et concernant la Grand Rue il n'est pas prévu d'y prévoir une piste cyclable puisqu'elle passera en zone 30 km/h, zone dans laquelle il n'y a pas de pistes cyclables.

Mme Ruchti complète en mentionnant les travaux sur la RC1, route de Lausanne, pour laquelle le Conseil a validé un préavis de travaux dans lesquels il y a des circulations dédiées aux cyclistes.

M. Founou relève la bonne nouvelle qu'est la mise à 30 km/h de la Grand Rue et au sujet de la semaine du climat demande, à propos de l'atelier organisé par Pro Vélo lors duquel il fallait indiquer les points délicats de la circulation en vélo, si les résultats ont été partagés avec la Municipalité.

Mme Rod répond que Pro Velo est en train de rédiger un bilan de cet atelier qui sera ensuite présenté à la Municipalité. Elle en discutera avec les différents services pour voir quels sont les travaux qui peuvent rapidement être entrepris, également pour étudier ce qui pourra être amélioré par des réalisations plus complexes.

M. Hay est attristé par la réponse de Mme Rod ; quel manque de créativité... Il a récemment été dépassé par la droite par un cycliste roulant à 40 km/h. La Grand Rue à 30 km/h n'est pas une panacée, et on pourrait être plus créatif avec d'autres possibilités de traverser le bourg, sans écarter les maisons mais par exemple par le bord du lac, en réinventant la rue du Nord et la rue des Jardins ou plus haut, mais au moins il faut réfléchir en ayant une vision plus large et ne pas croire que tout sera réglé avec le 30 km/h.

M. Balmer relève que lors de la séance précédente la Municipalité a présenté un plan climat ambitieux et il a cru comprendre que sa publication serait prochaine. Il aimerait savoir à partir de quand il sera disponible.

Mme Rod confirme qu'il n'est pas encore en ligne sur le site internet de la commune ; les relectures finales de la version de synthèse sont en cours et sa parution est imminente.

Le Président annonce la séance du 14 novembre, et clôt la séance à 21h02.

Au nom du Conseil communal

Federico RAPINI
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire